



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

25 JANVIER 1978

PROPOSITION DE DECRET

CREANT UN CONSEIL INTERUNIVERSITAIRE
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. **Ph. MAYSTADT**

(1) Voir Doc. Conseil 21 (1977-1978) - N° 1.

ARTICLE 1^{er}

A l'article 1^{er}, après les mots « La Fondation universitaire luxembourgeoise », insérer les mots : « — le Centre universitaire de Charleroi ».

Justification

Soit directement, soit par l'intermédiaire de ses institutions associées (C.I.Fo.P. ⁽¹⁾, I.P.C. ⁽²⁾ I.E.I.A.S. ⁽³⁾), le Centre universitaire de Charleroi dispense des enseignements spécialisés ou de troisième cycle.

Il serait donc souhaitable qu'il puisse participer à la concertation organisée au sein du Conseil interuniversitaire de la communauté française.

Ph. MAYSTADT.

⁽¹⁾ Centre Interuniversitaire de Formation Permanente.

⁽²⁾ Institut Polytechnique de Charleroi.

⁽³⁾ Institut Européen Interuniversitaire d'Aide Sociale.